

PERMANENCES :

Collège de Beaune la Rolande :

Mardi + jeudi (si besoin)

Tel : 02.38.33.21.69

Collège de Bellegarde :

Vendredi + jeudi (si besoin)

Tel : 02.38.90.42.20

Collège de Lorris :

Lundi + jeudi (si besoin)

Tel : 02.38.92.41.69

CONTACTER L'ASSISTANTE SOCIALE :

Le service social est assuré dans votre établissement par :

Madame FAUCONNIER Isabelle

Messagerie :

Isabelle.fauconnier@ac-orleans-tours.fr

Pronote : Assistante sociale

Portable professionnel : 06 16 94 39 89

ASSISTANTE SOCIALE EN FAVEUR DES ÉLÈVES



RÔLE ET MISSIONS :

L'assistante sociale est tenue au **secret professionnel** (article 226-13 du Code Pénal).

Elle a un rôle d'**écoute**, de **conseil**, d'**aide** et de **suivi** auprès des élèves et de leur famille. Elle est à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans la résolution de leurs difficultés, et les informer de leurs droits et obligations.

Elle **soutient** et **accompagne** les parents dans leur fonction éducative et parentale.

Elle aide les élèves à construire leurs **projets personnels** et les accompagne dans la résolution de leurs **difficultés personnelles et familiales**.

Elle aide et oriente les élèves qui présentent un **mal-être**, une **souffrance psychologique** ou **des difficultés relationnelles**, tant au sein de l'établissement que dans la famille.

Elle contribue à résoudre les **difficultés liées à la scolarité** : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin.

Elle a un rôle de **prévention** et de **protection de l'enfant en danger** ou en risque de l'être.

A ce titre, elle peut rencontrer les élèves sans autorisation préalable des parents.

Elle participe à l'**éducation** à la **santé** et à la **citoyenneté**.

Elle participe à l'**évaluation et la répartition des aides financières** concernant la scolarité du jeune (restauration, matériel scolaire, vêture, transport, voyages).



MOYENS D' ACTIONS :

Elle travaille dans le cadre d'une **prise en charge individuelle** : entretiens, visites à domicile et/ou **collective**.

Pour mener à bien ses missions, l'assistante sociale scolaire travaille en **étroite relation avec les membres de la communauté éducative** (Principal, CPE, enseignants, infirmière...) mais également avec des partenaires extérieurs (Maison du Département, Associations...) et en lien avec les parents.

Elle peut rencontrer l'élève à sa **propre demande**, à celle de l'équipe éducative ou de la famille.

Les élèves peuvent également se présenter librement pour être reçus, de préférence en dehors de leurs heures de cours.

Les familles sont reçues sur rendez-vous.